

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2025

Présidence : Carmelo MILINTENDA, maire

Secrétaire de séance : Katia MULLER, secrétaire générale de mairie

Présents : Christian ROLLER, Jean-Luc MORGEN, Nicolas ESCALIN, Guillaume KLEINMANN, Béatrice RITTER, David UEBERSCHLAG.

Absent excusé : Maryline MESSINA-KLEIN, Peter SCHWEIZER, Yannick SCHWEIZER.

Absent non excusé : 0

Procuration : de Peter SCHWEIZER à Nicolas ESCALIN, de Maryline MESSINA-KLEIN à Béatrice RITTER.

Quorum atteint : 07 présents

Date de convocation : 23/09/2025

Début de séance : 19H00

Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
 - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
 - B. Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégués auprès de Saint-Louis Agglomération
6. Projet d'acquisition de la maison Bürgin
7. Aménagement du carrefour rue de Benken
8. Aménagement rue des Bouleaux
9. Cession d'une part du Fonds Communal d'Alsace
10. Aménagement du cimetière
11. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
12. Tour de table

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Katia MULLER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédente est approuvé.

3. Rapport des responsables de commission

A. Exposé de Monsieur l'adjoint Christian ROLLER

Voirie et réseaux divers - Sécurité routière

- Le projet d'aménagement de la rue des Bouleaux consiste en la création d'un fil d'eau, d'avaloirs et de l'extension de l'éclairage public. Au terme de la consultation d'entreprises, l'offre de la société TP3F a été retenue.
- La modification provisoire du croisement de la rue de Benken avec la RD16 n'a pas entraîné de réactions négatives de la part des usagers et a été jugée concluante. Les balises devraient

être conservées dans le projet final car elles sont efficaces pour faire ralentir les automobilistes et donc mieux sécuriser les piétons. Au terme de la consultation d'entreprises pour cet aménagement, l'offre de la société TP3F a été retenue. Les travaux devraient être exécutés durant les vacances scolaires de la Toussaint.

- La tonte des chemins et le curage des fossés sont prévus.
- Le panonceau de la rue du Kaï sera remis en place ; il a été volé à plusieurs reprises.
- Candélabre rue des Bonnes Gens : les époux MERLIOT domiciliés 19 rue des Bonnes gens avaient reçu l'autorisation de la commune en 2019 pour déposer le candélabre public situé devant leur propriété afin de faciliter leurs travaux de construction. Il était convenu que ce candélabre soit repositionné par leurs soins à la fin du chantier. Ces particuliers ont fait savoir au maire qu'ils refusaient de remettre le candélabre à sa place initiale prétendant subir des nuisances en provenance de cet éclairage. Étant donné que M. et Mme MERLIOT ne respectent pas leur engagement malgré les nombreuses relances de la commune et que les discussions sont restées vaines, le maire a décidé que la commune procédera elle-même à la repose du mât, sur voie publique et à l'endroit d'origine. Cette décision sera stipulée aux intéressés et à leur avocat.

Cimetière

Les emplacements et choix esthétiques pour l'acquisition d'un ossuaire, un columbarium et un jardin du souvenir ont été arrêtés. La commande est confiée à la société Hoffarth de Sausheim.

B. Exposé de Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN

Technique

Monsieur l'adjoint salue tout d'abord les qualités du nouvel ouvrier communal Jérémy UNTERSEH qui donne entière satisfaction.

En prévision de la livraison imminente du véhicule électrique, une borne de recharge a été installée à l'atelier. Le prix du véhicule a été ajusté à la baisse par Renault pour tenir compte du coût d'installation de la borne financée par la commune.

Environnement

Des riverains de la rue des Vignes ont signalé avoir subi d'abondants ruissellements d'eau derrière leur habitation ; ils prétendent que le phénomène est récurrent mais que la commune n'a jamais pris d'initiative afin d'y remédier.

M.ROLLER éclaire qu'au contraire, à la suite d'une coulée de boue ayant fortement impactée la rue durant le précédent mandat, la commune avait entrepris un terrassement au niveau du talus en amont pour canaliser et freiner du mieux possible l'écoulement en provenance des champs du fonds supérieur. L'agriculteur en amont avait également curé son fossé.

4. Rapport du maire

Affaires culturelles

Monsieur le maire informe que le dimanche 28 septembre 2025, Monsieur le curé Paul SCHWINDENHAMMER célébrera sa dernière messe. La commune contribuera au financement du présent qui lui sera offert par les villages de la paroisse à l'occasion de sa retraite.

Affaires scolaires

Le maire remercie la conseillère Béatrice RITTER de l'avoir représenté au conseil d'école. Le mardi 30 septembre Monsieur le maire procèdera à la distribution des boudiers promis aux écoliers.

Bâtiments communaux

Ferme communale et hangar du CPI Hagenthal-Neuwiller

À la suite du constat du délabrement de la ferme communale rue des Tilleuls, Monsieur le maire expose que la commission des bâtiments a souhaité estimer le montant d'une rénovation complète. En parallèle, et pour une action à court terme, la commission a demandé le chiffrage des travaux les plus urgents pour le côté logement, notamment le coût de remplacement des menuiseries extérieures, du rafraichissement des façades, de la réfection du muret. La mission d'établir ces estimations a été confiée à l'architecte MUNCK.

À date, seule les esquisses portant sur l'étude d'une rénovation complète de la ferme ont été remises par l'architecte. Ce travail préliminaire servira aux futurs décideurs.

L'évaluation des coûts des interventions les plus urgentes n'a pas encore été livrée. De ce fait, M. ROLLER pense qu'il est à présent trop tard pour envisager l'exécution de ces travaux, d'autant que l'hiver approche.

En revanche, les travaux concernant principalement le sanitaire et la plomberie du logement de la ferme ont bien été achevés comme ceux de la rénovation du dépôt des sapeurs-pompier.

Ancien presbytère

Monsieur le maire aborde également l'état de l'ancien presbytère qui repose sur une parcelle de 12 ares, rue Principale. Il suppose qu'une rénovation serait certainement déraisonnable pour le budget de la commune mais que le bâtiment pourrait être vendu afin de constituer un apport financier. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER ne partage pas cette vision. Il estime que vendre un bien ne doit être envisagé qu'en dernier recours, uniquement si la commune y est contrainte.

Bail du logement de la ferme

La souscription du bail du logement de la ferme date de novembre 2013, s'élève à 980 € mensuellement et n'a jamais été revalorisé. Monsieur le maire annonce que compte tenu des dépenses engagées par la commune cette dernière année pour entretenir et équiper ce logement par la pose d'un adoucisseur notamment, il réactualisera le loyer à compter de l'échéance du mois de novembre 2025.

5. Rapport des délégués auprès de Saint-Louis Agglomération

M. ROLLER visitera une station de filtration des PFAS cet automne via la commission intercommunale de l'eau.

Dans le cadre de l'implantation d'un réseau de stations de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de SLA, Monsieur le maire s'est renseigné sur l'éventualité de faire installer une borne dans le village. Il lui a été répondu que le marché sera attribué à un prestataire qui définira lui-même les emplacements cibles.

6. Projet d'acquisition de la maison Bûrgin

Délibération n° 20250929-01

Vu le code général des collectivités territoriales, ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle bâtie sise 7 rue d'Oberwil et cadastrée section 2 parcelle n°47 d'une superficie de 341 m², appartenant à Henri BÛRGIN et Cecile BÛRGIN née KILGA.

L'implantation géographique du bien présente en effet un intérêt stratégique pour la commune qui est propriétaire de la parcelle n°48 adjacente. L'acquisition permettra ainsi d'accroître les opportunités d'agencement futur du site des anciens bâtiments mairie-écoles présents sur la parcelle 48.

Le service des domaines a estimé l'ensemble immobilier à 78 000 € avec marge de plus ou moins 15%. Monsieur le maire propose l'acquisition pour un montant total de 85 000 €. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de la commune.

Vote :

Abstention	Christian Roller, Jean-Luc Morgen	2
Favorable	Carmelo Milintenda, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Maryline Messina-Klein, Béatrice Ritter, Peter Schweizer, David Ueberschlag.	7
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 7 voix « pour » et 2 abstentions :

- Accepte l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus ;
- Autorise le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette décision.

7. Aménagement du carrefour rue de Benken

Délibération n° 20250929-02

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'avant-projet de modification du carrefour à la croisée des rues de Benken, Hagenthal et Principale a été étudié par la commission communale de la voirie et exposé au conseil municipal au cours des séances précédentes. Cette opération avait été estimée à moins de 50 000 € HT et permettra de renforcer la sécurité en offrant une meilleure visibilité et en réduisant la vitesse des usagers.

Afin d'assister la commune, la maîtrise d'œuvre a été confiée à JP_Études et conception de MASEVAUX-NIEDERBRUCK dont les honoraires s'élèvent à 3 580 € HT pour élaborer les plans et les documents techniques et coordonner les travaux.

Par ailleurs, à l'issue d'une consultation d'entreprises, la société TP3F a été retenue pour effectuer les travaux prévus pour un montant de 42 436 € HT. La commune pourra bénéficier d'une aide financière au titre du fonds communal d'Alsace octroyé par la collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 32 % du coût de l'opération.

CONSIDERANT l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations au budget 2025 ;

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Maryline Messina-Klein, Béatrice Ritter, Peter Schweizer, David Ueberschlag.	9
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix « pour » :

- Approuve le lancement des travaux d'aménagement du carrefour ;
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette décision.

8. Aménagement rue des Bouleaux

Délibération n° 20250929-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'avant-projet d'aménagement de la rue des Bouleaux a été étudié par la commission communale de la voirie et exposé au conseil municipal au cours des séances précédentes. Cette opération avait été estimée à moins de 90 000 € HT et consiste en la création d'un fil d'eau, d'avaloirs et de l'extension de l'éclairage public.

Afin d'assister la commune, la maîtrise d'œuvre a été confiée à JP_Études et conception de MASEVAUX-NIEDERBRUCK dont les honoraires s'élèvent à 4 250 € HT pour élaborer les plans et les documents techniques et coordonner les travaux.

Par ailleurs, à l'issue d'une consultation d'entreprises, la société TP3F a été retenue pour effectuer les travaux prévus pour un montant de 86 415 € HT. La commune pourra bénéficier d'une aide financière au titre du fonds communal d'Alsace octroyé par la collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 32 % du coût de l'opération.

CONSIDERANT l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations au budget 2025 ;

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Guillaume Kleinmann, Maryline Messina-Klein, Béatrice Ritter, Peter Schweizer, David Ueberschlag.	8
Non favorable	Nicolas Escalin	1

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- Approuve le lancement des travaux d'aménagement de la rue des Bouleaux ;
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette décision.

9. Cession d'une part du Fonds Communal d'Alsace

Délibération n° 20250929-04

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'existence d'un « fonds communal Alsace », dont la vocation est d'aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale ;

Vu que chaque commune détient la possibilité de présenter trois projets maximums sur la période du mandat municipal ;

Vu que le montant plafond de soutien cumulé est de 100 000 € ;

Vu que chaque commune a la possibilité de céder à un autre porteur l'un de ces 3 projets et donc de lui permettre de déposer un dossier ;

Vu que dans ce dernier cas de figure, la subvention sera attribuée à ce tiers et viendra donc grever le montant maximum de soutien possible sur la période 2022-2025 à la commune ;

Monsieur le maire propose de céder un projet relevant du fonds Communal d'Alsace à la commune de HAGENTHAL-LE-BAS qui dépose un dossier dans le cadre de l'aménagement d'une salle polyvalente.

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Maryline Messina-Klein, Béatrice Ritter, Peter Schweizer, David Ueberschlag.	9
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix « pour » :

- Décide de céder un de ses projets à la commune de HAGENTHAL-LE-BAS, pour le projet de rénovation de la salle des fêtes.
- Décide de définir le montant de l'aide attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 50 000 €.

10. Aménagement du cimetière

Délibération n° 20250929-05

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008

Afin de respecter la réglementation en vigueur, la commune doit disposer d'un ossuaire dans le cimetière. En outre, dans l'objectif de répondre aux sollicitations de plus en plus fréquentes des familles désirant déposer des urnes funéraires ou encore procéder à la dispersion des cendres de leurs défunts, il est proposé d'implanter un columbarium et d'un jardin du souvenir dans une zone dédiée.

Après consultation d'entreprises, la commission communale en charge du dossier présente le projet retenu, émanant de la société Alain Hoffhart de Sausheim :

- Installation d'un ossuaire double à gauche de l'entrée du cimetière pour un montant de 5 833,33 € HT ;
- Installation au fond du cimetière d'un columbarium en forme de flamme de 6 cases pouvant accueillir 2 urnes chacune pour un montant de 6 083,33 € HT ;
- Pose d'un jardin du souvenir comportant le puits de dispersion des cendres, une stèle et 2 colonnes d'inscription pour un montant de 3 333,33 € HT.

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Maryline Messina-Klein, Béatrice Ritter, Peter Schweizer, David Ueberschlag.	9
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix « pour » :

- Approuve le lancement des travaux d'aménagement du cimetière tel que décrit ci-avant, dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 et autorise le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférent à cette décision ;
- Autorise Monsieur le maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès des organismes susceptibles de contribuer à son financement.

11. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

Délibération n° 20250929-06

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances ;
Vu le code de la mutualité ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20/04/2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 07/02/2025 ;
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25/05/2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu les délibérations du 26/03/2024 et du 08/07/2025 du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
Vu la délibération en date du 10/03/2025 du conseil municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 07/02/2025 ;
Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;
Vu l'avis n°= PSC-P 2025/049 du Comité Social Territorial en date du 24/09/2025 ;

Oui l'exposé de Monsieur le maire,

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Maryline Messina-Klein, Béatrice Ritter, Peter Schweizer, David Ueberschlag.	9
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix « pour », décide :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 1650 € par an.

Article 4 : de revaloriser annuellement la participation communale à la protection sociale des agents, risques Prévoyance et complémentaire santé, en fonction du plafond de la sécurité sociale.

Article 5 : d'autoriser le maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

12. Tour de table

Le conseiller David UEBERSCHLAG signale qu'il souhaite relier son hangar agricole à l'électricité et au réseau d'eau potable, dans le prolongement de la rue du Kaï.

Le conseiller Nicolas ESCALIN remercie la commune pour le présent offert à l'occasion de son mariage et tous les conseillers qui ont assisté à la cérémonie.

L'adjoint Christian ROLLER informe que de nombreux troncs et branchages se sont amassés dans le ruisseau après les dernières fortes pluies et s'interroge sur la manière de les évacuer. Le maire explique que chaque propriétaire bordant le ruisseau est responsable de son entretien jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.

Prochaine séance : 8 décembre 2025

Levée de séance : 21H00

Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 29 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Désignation d’un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
 - A. Monsieur l’adjoint Christian ROLLER
 - B. Monsieur l’adjoint Jean-Luc MORGEN
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégués auprès de Saint-Louis Agglomération
6. Projet d’acquisition de la maison Bürgin
7. Aménagement du carrefour rue de Benken
8. Aménagement rue des Bouleaux
9. Cession d’une part du Fonds Communal d’Alsace
10. Aménagement du cimetière
11. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
12. Tour de table

Nom et prénom	Qualité	Signature
MILINTENDA Carmelo	Maire	
MULLER Katia	Secrétaire de séance	

